



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 011-20 C

Objet : *RS - Approbation du règlement intérieur de la piscine aqualudique du Stade*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoultre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

- conseillers excusés : 12

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Dominique Momand - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 011-20 C

objet **RS - Approbation du règlement intérieur de la piscine aqualudique du Stade**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, indique que dans le cadre de l'ouverture de la piscine aqualudique du Stade à compter du 22 février 2020, il convient d'instaurer un règlement intérieur de l'établissement ayant vocation à définir les règles générales et particulières, notamment pour l'accueil des groupes.

Le règlement définit les règles générales d'accès, les conditions d'hygiène et sécurité à respecter, les modes d'usage des espaces de détente et jeux, les règles de vie dans l'établissement.

Il a été rédigé dans l'esprit de celui de la piscine de Buisson Rond, par souci de cohérence réglementaire entre les deux piscines d'agglomération.

Le seul changement notable concerne l'âge minimal d'admission des enfants non accompagnés d'une personne majeure. En effet, il est proposé de relever l'âge minimum à 10 ans, au lieu de 8 ans aujourd'hui.

Il s'agit d'une évolution générale des conditions d'admission, à l'instar de nombreuses piscines, comme Aqualac à Aix-les-Bains par exemple.

Cette évolution vise à renforcer la prévention des accidents dus à des enfants non accompagnés et souvent ne sachant pas nager dans un contexte où la piscine aqualudique du Stade propose une offre de service aquatique plus attractive pour les enfants qu'à la piscine de Buisson Rond. Cela est particulièrement sensible en période estivale.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le règlement intérieur de la piscine aqualudique du Stade,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer le règlement intérieur.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 011-20 C

Objet de l'acte :	RS - Approbation du règlement intérieur de la piscine aqualudique du Stade
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 4 - Création ou gestion d'équipements ou de services (articles L.5214-16-1 et L.5216-7-1 du CGCT)
Date de l'acte :	27 février 2020
Annexe(s) :	Règlement interieur de la piscine aqualudique du stade

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23244H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23244H1

Date de transmission en Préfecture :	09 mars 2020
Date de réception en Préfecture :	09 mars 2020
Période d'affichage :	du au